

AVENANT MARCHÉ TRAVAUX - TRAVAUX ROUTE DES COMBES

L'an deux mille vingt-cinq, **le 14 avril**, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué **le 07 avril 2025**, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation rurale au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance :

Philippe LANGANNÉ

Présents :

Y. SONNERAT, K. FALCONNAT, L. MONDONGO, F. DREME, G. PONTAROLLO, C. BERNIGAUD, E. FRULLINO, Y. BAUDIN, P. LANGANNÉ, G. FLUTTAZ, J-C. PERCEVAL, C. PEPIN, A. GIMENEZ, J. CHAMOSSET, N. DAVIET, L. DUBOIS, J-M STÉDILE, S. CARTIER, D. DEVULDER, F. MONTAGNON

Absent :

R. DALLEVET, P. AGERON, I. RAVIER, I. PACHECO, V. LEBAILLY, G. BALLANSAT, S. FORNUTO, C. BRUCHE, M. RABATEL

Pouvoirs :

P. AGERON à F. DREME ; I. RAVIER à N. DAVIET ; S. FORNUTO à L. DUBOIS ; C. BRUCHE à J-M STÉDILE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et suivants ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles R2194-1 et suivants relatifs aux avenants ;

VU la délibération n°2024-042 du 27 mai 2024 autorisant la passation du marché public de travaux avec le groupement d'entreprises DUCLOS / COLAS ;

VU l'avenant proposé par le groupement d'entreprise DUCLOS / COLAS justifiant une modification du marché initial ;

VU le rapport de Monsieur/Madame le Maire exposant les motifs de la modification envisagée ;

Délibération 2025-027 exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	17 avril 2025
De sa mise en ligne le :	17 avril 2025

CONSIDÉRANT :

- que des besoins nouveaux ou des ajustements techniques non prévisibles lors de la signature du marché initial sont apparus en cours de chantier ;
- que ces modifications entraînent une évolution du montant global du marché initial, sans en bouleverser l'économie générale ;
- que l'avenant a pour objet l'ajustement de certaines quantités et de certains prix ;
- que Le bilan financier de ces ajustements s'élève à 14 358 € H.T (quatorze mille trois cent cinquante-huit euros hors taxes), ce qui correspond à 7% du montant du marché initial.
- qu'il y a lieu d'approuver cet avenant afin de permettre la poursuite des travaux dans de bonnes conditions ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, décide de :

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	24	Majorité absolue	13
POUR(S)		CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
24					

APPROUVER l'avenant afin de permettre la poursuite des travaux dans de bonnes conditions.

AUTORISER Monsieur le maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Yvan SONNERAT

Le Secrétaire de séance
Philippe LANGANNÉ



Délibération 2025-027 exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	17 avril 2025
De sa mise en ligne le :	17 avril 2025